

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du 30 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à dix-neuf heure,

Le Conseil Municipal de la Commune de TEILHET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUVERGER Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/04/2026

PRÉSENTS : DUVERGER Bernard, CHAGNON-CORNARDEAU Corinne, LESSORT Guy, CONDAT Marie-Pierre, NAULIN Michel, PEYRONNY Christian, SMOLARECK Olivier, PIQUET Angélique, CHARBONNIER Nelly, GORSSE Fanny,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : CHAGNON CORNARDEAU Corinne

ORDRE du JOUR :

- Vente d'herbe stade et lotissement
- Entretien des massifs fleuris
- Amendes de police Traverses des Ayes R 987
- ONF Travaux sylvicoles
- Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- Désignations des délégués
- Remplacement de délégués à la suite à une démission
- Examen et vote du CFU 2025
- Affectation des résultats 2025
- Subventions aux associations
- Vote des taux d'imposition 2026
- Examen et vote du Budget Primitif et annexes de l'exercice 2026
- Questions diverses

Procès verbal du 20/03/2026 validé

• **Vente d'herbe stade et lotissement**

La mise en vente d'herbe sur pied excluant tout pâturage sur la parcelle de terrain communal située au bourg d'une superficie d'environ 13 000 m² et sur la parcelle située au stade d'une superficie de 15 000 m². L'information sera donnée aux agriculteurs de la commune.

Une réponse est attendue pour le 15 mai 2026 dernier délai. La première récolte de cette parcelle doit être terminée et levée au 14 JUILLET 2026. Les offres se feront sous pli cacheté auprès de la Mairie de Teilhet. Pour chaque parcelle l'offre la plus élevée sera retenue.

• **Entretien des massifs fleuris**

Mme Sonia GAUDRY n'assurera pas l'arrosage des plantations fleuries cette année. La commune doit donc trouver une nouvelle personne pour occuper cet emploi saisonnier. Il serait bien que ce poste soit occupé par une personne de la commune, qui aurait besoin d'un complément de salaire.

En 2025, 3 candidates avaient été reçues : Sonia Gaudry, Catherine Boussageon, Sandra Gayton. A ce jour, Catherine Boussageon habite sur la commune et serait intéressée. Les personnes intéressées devront s'adresser au maire avant le 15 mai 2026.

Le contrat sera de 10H/semaine du 1er juin au 30 septembre 2026.

- **Amendes de police « Traverse des Ayes R 987 »**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les habitants des Ayes ont interpellé la commune pour sécuriser la RD 987 en traverse du village des Ayes. Les voitures circulent à vive allure au mépris des habitants.

Il convient donc de réaliser divers aménagements pour sécuriser les piétons. Les services du Conseil départemental ont été sollicités et proposent la réalisation d'un ralentisseur financé au titre des amendes de police.

Le montant de ces aménagements est estimé à 15 285 € HT soit 18 342€ TTC. Ces travaux pouvant être subventionnés à hauteur de 75%, plafonnés à 7 500,00 € au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Le conseil valide ces travaux.

- **ONF Travaux sylvicoles**

L'ONF propose des travaux dans différentes forêts :

- **Forêt communale de Teilhet :**

Dégagement manuel au profit des plants : Coût estimatif : 3 430, 00 € HT

- **Forêt sectionale de la Croizette - Chazerat**

Préparation des sols préalable à la régénération : Coût estimatif : 1280,00€ HT

- **Forêt sectionale de la Rodde :**

Dépressage de régénération : Coût estimatif : 1150,00€ HT

Le conseil municipal valide ces travaux et souhaiterait que d'autres devis puissent être demandés auprès d'autres entreprises forestières.

- **Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Pour donner suite au renouvellement du conseil municipal, il faut désigner deux nouveaux élus.

Guy LESSORT : titulaire

Olivier SMOLARECK : suppléant

- **Désignations des délégués**

Animation Foncière Agricole :

Christian PEYRONNY

Association RIVE GAUCHE FESTIVITES :

Bernard DUVERGER, Guy LESSORT, Marie-Pierre CONDAT

Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) :

Bernard DUVERGER

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

2 représentants par commune : Olivier SMOLARECK, Fanny GORSSE

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

- 1 membre titulaire : Corinne CHAGNON-CORNARDEAU
- 1 membre suppléant : Bernard DUVERGER

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

Corinne CHAGNON-CORNARDEAU

- **Remplacement de délégués à la suite d'une démission**
Délégués à l'Etablissement Public Foncier EPF-Smaf :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne pour représenter la Commune au sein de l'Etablissement Public Foncier SMAF :

- Délégué titulaire : PEYRONNY Christian

- Délégué suppléant : Michel NAULIN

Commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis :

Corinne CHAGNON-CORNARDEAU est nommée membre suppléante en remplacement de Daniel CHARRAUX.

- **Examen et vote du CFU 2025**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Corinne CHAGNON CORNARDEAU délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Bernard DUVERGER, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		179 974,45	16 852,71		16 852,71	179 974,45
Opérations de l'exercice	189 628,73	265 457,22	154 937,49	64 068,93	344 566,22	329 526,15
TOTAUX	189 628,73	445 431,67	171 790,20	64 068,93	361 418,93	509 500,60
Résultats de clôture		255 802,94	107 721,27			148 081,67
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	189 628,73	445 431,67	171 790,20	64 068,93	361 418,93	509 500,60
RESULTATS DEFINITIFS		255 802,94	107 721,27			148 081,67

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnait la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

- **Affectation des résultats 2025**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Corinne CHAGNON CORNARDEAU après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Bernard DUVERGER, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	255 802,94
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (265 457,22 - 189 628,73)	75 828,49
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	179 974,45
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-107 721,27
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (64 068,93 - 154 937,49)	-90 868,56
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-16 852,71
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-107 721,27

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	255 802,94
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

- **Subventions aux associations**

Chaque année, la commune de Teilhet octroie une subvention de 350 € à chaque association communale, soit un montant de 2450€

Les Crins de la vallée

Marcher ensemble à Teilhet

Les anciens ACPG-CATM-OPEX

L'association de pêche

La société de chasse

Le comité des fêtes

Par ailleurs, elle assure la location de l'étang de Malaguette pour un montant de 1880€ par an.

Le Conseil municipal décide de maintenir ce montant de subvention, sachant que la salle des fêtes est mise à disposition à titre gracieux.

- **Vote des taux d'imposition 2026**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,79 %
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84,20 %
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 8.82 %

- **Examen et vote du Budget Primitif et annexes de l'exercice 2026**

Monsieur Le Maire présente le budget primitif et ses budgets annexes.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 449 124.68

Le budget s'équilibre en investissement à 564 150.91€

- **Questions diverses**

Vente ancienne agence postale : à la suite de la vente aux enchères organisée par ORPI, une proposition a été faite à 35000 €. Le conseil municipal refuse cette proposition.

Le conseil municipal décide de contacter de nouveaux agents immobiliers : Sandrine RONGERE / Pascal BELLANGER. Nous pouvons également mettre une annonce sur le BON COIN.

Nous avons reçu une proposition pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la commune, le Conseil municipal s'y oppose.

Réfection salle des fêtes : des devis seront demandés.

Gestion du pont bascule : c'est mairie qui gèrera. La clé sera délivrée aux heures d'ouverture.



la secrétaire de séance